





ACCUEIL DE LOISIRS INTERCOMMUNAL FESTI'LOISIRS – SITE DE VILLENEUVE DE MARC – 3/12 ANS

FICHE D'INSCRIPTION PRINTEMPS 2024

NOM:	PRENOM:
AGE:	TEL D'URGENCE :

		Péri-loisirs MATIN 7h30-8h	Journée + Repas (arrivée 8h/9h, départ 17h/18h)	Péri-loisirs SOIR 18h-18h30
Semaine 1 du 15 au 19	Lundi			
	Mardi			
avril	Mercredi			
	Jeudi			
	Vendredi			

Pour des raisons météorologiques ou d'annulation des prestataires le programme peut être modifié. Le remboursement n'est possible que sur présentation d'un justificatif (voir le règlement de fonctionnement).

Tarifs

En cas de non-production du quotient familial avant la facturation, le tarif le plus élevé sera appliqué, aucun remboursement ne sera effectué.

TARIFS accueils de loisirs extrascolaires 3-12 ans						
Quotient familial en cours	A la journée	Forfait 3 jours consécutifs	Forfait semaine	Transport matin ou soir	Péri- loisirs demi- heure	
0-300	7,40 €	19,80 €	31,50 €	0,65€	0,55€	
301-500	8,70€	23,50 €	37,70 €	0,65€	0,55€	
501-700	9,90 €	25,95 €	42,00€	1,00 €	0,55 €	
701-800	11,15€	29,70 €	47,00 €	1,00 €	0,65 €	
801-1000	13,00 €	34,65€	55,65 €	1,00 €	0,65 €	
1001-1300	14,85 €	39,55€	63,00 €	1,30 €	0,65 €	
1301-1600	16,70 €	44,55€	70,45 €	1,30 €	0,65 €	
1601-1900	18,00 €	48,20 €	76,65 €	1,30 €	0,75 €	
1901-2200	19,20 €	51,95€	81,60 €	1,60 €	0,75 €	
2201 et plus	20,40 €	55,65 €	86,55€	1,60 €	0,75 €	
En cas de jour férié : proratisation des forfaits au nombre de jours d'ouverture						

<u>Impayés</u>: Le Trésor Public informe régulièrement la collectivité du suivi des impayés. Cette dernière est alors en droit de refuser l'accès aux prestations des familles faisant l'objet de plus d'un mois de retard. Il appartient alors aux familles de régulariser leur situation auprès du Trésor Public pour pouvoir accéder de nouveau aux prestations.

Je soussigné (e),	, responsable légal de l'enfant
atteste qu'aucune modification n'est à apporter sur les docun fiche d'autorisations et informations relatives à la famille.	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·

Signature du responsable légal :

La Caisse d'allocations familiales participe au financement de cet accueil de loisirs.

Date:

Les informations recueillies par le biais de cette fiche d'inscription sont enregistrées et nous permettent de prendre en compte les demandes d'inscription à l'accueil de loisirs. La base légale du traitement est l'exécution d'une mission de service public.

Les données peuvent être conservées jusqu'à 10 ans conformément aux archives départementales sur support papier et numérique et sont transmises seulement aux services concernés au sein de Bièvre Isère Communauté et à la CAF uniquement en cas de contrôle.

Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation au traitement, d'effacement, de portabilité, de déréférencement et d'un droit à la mort numérique. Pour en savoir plus sur l'utilisation de vos données et sur vos droits issus de la Loi Informatique et Libertés ainsi que du RGPD, veuillez consulter notre politique de protection des données ou contacter notre Délégué à la Protection des Données (DPO/DPD) à l'adresse suivante : rgpd@bievre-isere.com.